



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Conseillers présents : Mmes, BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, PINET Françoise, - Mrs, Alain BOYOD, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude

Absents représentés : RODRIGUEZ Claudine (pouvoir à Alain BOYOD), ROUX Laura (pouvoir à Pascal DEGASPERI),

Absents : GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.
Jean-Claude SOREIL est désigné secrétaire de séance

1) APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune a souhaité, par courrier en date du 2 mai 2024, anticiper la production d'un compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024.

L'article 205 de la loi des finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Madame le Maire précise au conseil que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

BUDGET - COMMUNE

Section de fonctionnement : Le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un excédent propre de 179 634,19 €. Compte tenu de l'excédent incorporé de 2023 soit 993 673,42 €, le résultat de l'exercice se traduit par un **excédent de 1 173 307,61 €**.

Dépenses

Concernant le chapitre 011 - Charges à caractère général - on peut constater une augmentation globale de 21,87 %.

Au niveau des dépenses d'entretien de la voirie les dépenses ont doublé par rapport à celles réalisées en 2023 avec : l'opération d'aménagement de l'avenue de la gare pour un coût global de 49 181,35 € auquel

s'ajoute la réfection de l'allée du cimetière pour un coût de 12 350,40 €, la maintenance de l'éclairage public pour un montant de 10 340,80 €, l'élagage des arbres pour un montant de 9 715 €.

Au niveau des dépenses de chauffage et d'éclairage des bâtiments la baisse des frais liés à l'achat de combustibles (granulés de bois et fuel) compense presque la forte augmentation (37,5 %) des frais d'achat de l'électricité due au changement de contrat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au niveau des dépenses d'entretien des bâtiments d'un montant de 18 548 € les plus importantes opérations ont concerné les portails du cimetière, le changement d'une porte à la cantine et la pose de nouveaux panneaux à l'office de tourisme.

Concernant le chapitre 012 - Charges de personnel - les dépenses ont progressé de 7,23 % en raison essentiellement : du remplacement d'agents placés en maladie, du recrutement de personnels supplémentaires nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la cantine, d'une revalorisation indiciaire des agents de la fonction publique.

Il faut noter que l'assurance statutaire souscrite par la commune prévoit un remboursement de 95 % de la rémunération des personnels placés en maladie. Ces remboursements se sont élevés à 19 300, 62 € en 2024 et apparaissent en recette au compte 6419.

Concernant le chapitre 65 - autres charges de gestion courante - L'augmentation de 151,03 % s'explique par l'inscription en 2024 du versement à la commune par la communauté de communes de l'attribution de compensation au titre du fonctionnement du service Actions/Jeunesse et de la piscine du Chevalet soit 88 469,07 €.

Recettes

Les recettes totales hors intégration des opérations budgétaires de vente de l'ancien presbytère ont progressé de presque de 9,76 % par rapport à celles de 2023.

L'augmentation se retrouve sur tous les chapitres hormis le chapitre 70 qui diminue puisqu'en 2023 la vente d'une coupe de bois avait permis une recette de 35 325 €.

Comme en 2023 l'attribution du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux a permis l'encaissement d'une recette d'un montant de 44 204 €.

Dépenses :	966 560.79 €
Recettes :	1 146 194.98 €
Excédent reporté 2023 :	993 673.42 €
Excédent :	1 173 307.61 €

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 285 757.70 €. Après incorporation du résultat de 2023 soit un déficit de 478 776.75 € le résultat de l'exercice 2024 se traduit par **un déficit de 193 019.05 €**.

L'excédent propre de l'exercice 2024 s'explique notamment par la couverture du déficit de 2023, le versement tardif des subventions pour l'aménagement du nouveau terrain de tennis, l'inscription de la vente du presbytère. Il faut noter que presque toutes les opérations inscrites ont bénéficié de subvention soit de l'Etat, de la Région et du Département.

Par ailleurs, les subventions de l'Etat et du département pour les travaux à l'école maternelle seront sollicitées en 2025 dès la fin des travaux de réfection et d'isolation des façades.

Dépenses :	402 293.48 €
Déficit reporté :	478 776.75 €
Recettes :	688 051.18 €
Déficit :	193 019.95 €

Monsieur Pascal DEGASPERI, premier adjoint, soumet au conseil le CFU 2024 du budget principal dressé par Madame le Maire et Monsieur Alain JACQUET, comptable de la collectivité.

Le compte financier unique est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 7 946.13 €. Après incorporation du résultat de 2023, soit 158 715.14 €, **le solde excédentaire est de 166 661.27 €.**

Les dépenses réalisées sont toutes inférieures aux prévisions budgétaires. Le faible résultat propre de l'exercice résulte de la prise en compte à l'article 6811 de la dotation aux amortissements d'un montant de 76 470 €. Cette dépense nouvelle en 2024 est certes compensée par une recette mais pas pour un montant équivalent puisqu'au compte 777 cette recette s'élève à 57 615.91 €

Il faut noter au niveau des dépenses que les réalisations concernant l'entretien des réseaux se chiffrent à 18 161.51 € pour une prévision budgétaire de 69 436.14 €.

Au niveau des recettes, l'encaissement auprès des usagers pour la délivrance de l'eau potable et pour l'assainissement est supérieure de 10 082.59 € aux prévisions. Le nombre d'abonnés en 2024 a été de 676. Par ailleurs, la commune a bénéficié d'une prime d'épuration d'un montant de 3 565.83 € et d'un remboursement du fonds de compensation de la TVA d'un montant de 4 138.89 €.

Dépenses : 197 118.09 €

Recettes : 205 064.22 €

Excédent reporté : 158 715.14 €

Excédent : 166 661.27 €

Section d'investissement : le résultat est déficitaire à hauteur de 43 762.15 €. Au regard du résultat de 2023 incorporé au budget soit un excédent de 40 828.82 € le résultat de l'exercice se traduit par un **déficit de 2 933.33 €.**

Les opérations inscrites en dépenses et recettes : le changement des vannes, les travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable vers le hameau d'Aiguebelle et les travaux sur le réseau d'assainissement nécessaires dans le cadre du carrefour de l'avenue de la gare.

Dépenses : 221 650.02 €

Recettes : 177 887.87 €

Excédent reporté : 40 828.82 €

Déficit : 2 933.33 €

Monsieur Pascal DEGASPERI, premier adjoint, soumet au conseil le CFU 2024 du budget eau et assainissement dressé par Madame le Maire et Monsieur Alain JACQUET, comptable de la collectivité

Le compte financier unique est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 25 576.31 €. Après incorporation du résultat de 2023 soit un excédent de 90 870.45 €, le solde est **excédentaire de 116 446.76 €.**

Section de fonctionnement

Concernant les dépenses, le mauvais fonctionnement du dispositif de contrôle du chlore de la piscine du Chevalet a engendré une forte consommation des produits d'entretien. Toujours concernant la piscine, nous avons dû signer un bail de location pour deux mois afin de loger la maîtresse nageuse. Le coût de fonctionnement de la piscine a donc augmenté. Les autres dépenses ont été maîtrisées même si l'activité a progressé.

Concernant les recettes elles sont supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation d'activité (tarification aux familles) et des financements de la caisse commune de sécurité sociale (ancienne CAF).

Dépenses :	244 174.48 €
Recettes :	269 750.79 €
Excédent reporté :	90 870.45 €
Excédent :	116 446.76 €

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 14 908.27 €. Au regard du résultat de 2023 incorporé au budget soit un déficit de 13 266.21 €, le résultat se traduit par un excédent de 1 642.06 €.

Les seules dépenses réalisées concernent l'acquisition de matériel et différents travaux pour la piscine.

Dépenses :	3 357.00 €
Déficit reporté :	13 266.21 €
Recettes :	18 265.27 €
Excédent :	1 642.06 €

Monsieur Pascal DEGASPERI, premier adjoint, soumet au conseil le CFU 2024 du budget actions jeunesse dressé par Madame le Maire et Monsieur Alain JACQUET, comptable de la collectivité

Le compte financier unique est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

2) AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES COMPTABLES 2024

Madame le Maire rappelle que dans le calcul des résultats il faut ajouter aux soldes d'exécution les restes à réaliser (dépenses engagées, non mandatées et recettes notifiées). Le conseil doit délibérer sur l'affectation des résultats de chaque budget.

BUDGET - COMMUNE

- Résultat fonctionnement : 1 173 307.61 €
- Résultat investissement : - 193 019.05 €
- Solde des restes à réaliser : - 16 888.66 €

Besoin de financement 209 907.71 €

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses : - 193 019.05 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes) + 209 907.71 €
- Report en fonctionnement recettes : + 1 173 307.61 - 209 907.71 = 963 399.90 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

- Résultat fonctionnement : + 166 661.27 €
- Résultat investissement : - 2 933.33 €
- Solde des restes à réaliser : - 41 561.50 €

Besoin de financement 44 494.83 €

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement recettes : - 2 933.33 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes) + 44 494.83 €
- Report en fonctionnement recettes : + 166 661.27 - 44 494.83 = 122 166.44 €

Accord à l'unanimité des membres présents

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

- Résultat fonctionnement : + 116 446.76 €
- Résultat investissement : + 1 642.06 €
- Solde des restes à réaliser : 0 €

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement recettes : + 1 642.06 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes) : 0 €
- Report en fonctionnement recettes : + 116 446.76 €

Accord à l'unanimité des membres présents

3) CREATION D'UNE ŒUVRE SCULPTURALE AU CARREFOUR GIRATOIRE

Madame le Maire propose de demander une subvention au Département.

Montant du devis 33 300 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Département 45 % 14 985 €
- Autofinancement 55 % 18 315 €.

Accord à l'unanimité des membres présents

Avant d'engager la dépense il faudra attendre les préconisations des services du Département pour l'installation de cette œuvre par rapport au trafic routier.

Un devis a été également demandé à une entreprise pour planter des arbustes rampants.

4) PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES POUR L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ECOLES PRIMAIRES

L'école a présenté des projets pédagogiques et sportifs (natation notamment) pour l'année scolaire 2024-2025. La commune s'engage à prendre en charge les frais de transports. Une demande de subvention sera adressée au département dès que les activités de natation seront réalisées.

Accord à l'unanimité des membres présents

5) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL

Le contrat groupe actuel arrive à échéance au 31 décembre 2025. Le centre de gestion relance une procédure d'appel d'offres afin de le renouveler pour la période 2026-2029. Ce contrat s'accompagnera d'une gestion locale des dossiers de sinistres par un agent dédié au sein du CDG. L'adhésion à une assurance statutaire pour les agents permet de protéger la commune contre les risques financiers.

Accord à l'unanimité des membres présents

6) MODIFICATION DES TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les aides aux temps libres est une allocation versée par la CAF directement à l'accueil de loisirs pour les familles au quotient familial inférieur à 1 000 €, répartie en 5 tranches, avec un montant inversement proportionnel au montant du quotient familial. Le montant alloué par enfant et par jour est déduit directement des factures de l'ALSH.

Les tarifs de l'ALSH doivent prendre en compte le quotient familial des familles, cela est imposé par la convention d'objectifs et de financement qui nous lie à la CAF et par laquelle la CAF nous verse la prestation de service à hauteur d'environ 25 000 € par an. Cela permet l'accès à toutes les familles, quelque soient leurs revenus, aux activités et services de l'ALSH.

Avec la réévaluation des montants ATL en 2025 par la CAF, nos tarifs ont été rattrapés et une tranche supplémentaire de quotient familial est concernée cette année par les ATL. Cela a provoqué une gratuité pour la première tranche de tarification concernant les séjours de vacances, et a créé une marche de nouveau importante entre la nouvelle tranche concernée par les ATL et la suivante.

Il est donc nécessaire de remettre en cohérence nos tarifs avec les nouveaux montants ATL.

La proposition qui est faite permet à la fois :

- De prendre en compte les nouveaux montants ATL afin d'en faire profiter les familles concernées, soit par une légère baisse de leur tarif, soit par une stabilité, chose rare si on considère l'inflation générale
- D'augmenter légèrement nos tarifs (montant total facturé : reste à charge des familles + montant des ATL versés par la CAF).

Seuls les tarifs des séjours pour les tranches les plus hautes ont légèrement augmenté, ce qui représente moins de 5 % d'augmentation depuis 2023.

Accord à l'unanimité des membres présents

7) MAISON POUR TOUS -MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur en date du 20 juillet 2017 doit être modifié car l'article 1 fait toujours référence à un élu du mandat précédent.

Accord à l'unanimité des membres présents

8) CONVENTION DE GESTION DES POPULATIONS FELINES SANS PROPRIETAIRE A PASSER AVEC UN VETERINAIRE

Proposition de mettre en place une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Brice EVRARD et Alain FROGET sont chargés de travailler sur un projet de convention.

Ce dossier est reporté

INFORMATIONS DIVERSES

La direction de l'OPH05 a fait connaître que le bâtiment « L'Etoile » serait démoli en 2026.

La réunion de la commission communale des impôts directs est prévue le mardi 18 mars à 16 heures.

La réunion de la commission des finances est fixée le mercredi 19 mars à 17 heures à la place de la commission de l'eau et de l'assainissement

Une rencontre avec le Major CAMUS de la cellule prévention technique de la malveillance est prévue pour échanger sur les installations de vidéoprotection de voie publique.

Concernant le projet d'extension du rez-de-chaussée de la Maison du parc une réunion sur site est fixée à savoir le lundi 24 mars à 15 heures.

Le conseil municipal se réunira le jeudi 3 avril 2025 (vote des budgets 2025).

Séance levée à 19 h 15.